

ARRETE n° 315/2018

Portant abrogation de l'arrêté 305/2018 du 10 août 2018 et portant réglementation temporaire de la circulation sur le territoire de la commune de Saint-Joseph

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5,

VU le Code pénal,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière

VU l'avis de la Direction Régionale des Routes Sud du 10 août 2018,

VU l'arrêté n°305 du 10 août 2018 portant réglementation temporaire de la circulation sur les secteurs de Bois Noir et de Langevin dans le cadre de la « Marche Blanche » organisée par Madame LEBON Jessica en la mémoire de son fils,

CONSIDÉRANT qu'il importe d'abroger l'arrêté n°305 du 10 août 2018 et de prendre de nouvelles dispositions afin de réglementer temporairement la circulation dans les secteurs de Bois Noir et de Langevin dans le cadre de la « Marche Blanche » organisée par Madame LEBON Jessica en la mémoire de son fils,

ARRETE

Article 1^{er} .- L'arrêté n° 305/2018 du 10 août 2018 est abrogé et remplacé par ce qui suit.

Article 2 . Le mercredi 15 août 2018 de 13h00 à 14h30, la circulation est réglementée comme suit :

VOIES CONCERNÉES	CIRCULATION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ rue Eugène Michel ➤ rue François Truffaut ➤ rue Constance ➤ rue Denis Picard ➤ rue Victor Hugo – RN2 (PR 108+700 à PR 107+800) ➤ rue Corré ➤ 	Perturbée

Article 3 . Le déroulement de la procession et la continuité de la circulation routière se font sous le contrôle et la responsabilité de Madame LEBON Jessica.

Article 4 .- Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 .- Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie et publié au lieu habituel de l'affichage.

Article 6 .- Le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la brigade de gendarmerie et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 14 AOUT 2018
Le Maire



Patrick LEBRETON